

être complétées par la consultation citoyenne (enquête, questionnaire, entretien).

Après avoir présenté l'ABS, nous allons voir dans la seconde partie, les enjeux d'une telle démarche.

II. Les enjeux de l'ABS :

L'ABS a pour objectif de définir une meilleure politique communale d'action sociale, afin notamment d'atteindre une meilleure attractivité de la commune.

1. Un outil démocratique :

Cette démarche permet à tous les acteurs de participer à la construction d'une stratégie sociale globale.

Chacun étant expert dans son domaine, les échanges sont enrichis et les points de vigilances abordés.

Il s'agit pour les élus d'une vraie aide à définir et piloter d'une manière globale leur politique.

2. Définition des priorités et des actions :

Après l'analyse des données et des points de vigilance, ce sont les priorités qui sont définies. Elles seront adaptées au territoire.

Des groupes de travail pourront alors être constitués en fonction des axes retenus.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DE L'AMARNE

Intitulé du concours
ou de l'examen :

REDACTEUR

CONCOURS

 (1)

Interne

 ()

Externe

 ()

EXAMEN

 (1)

Troisième voie

 ()

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le

19 octobre 2023

à

Châlons en Champagne

Epreuve de

Note

Spécialité et/ou option :

Action sanitaire et sociale

(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat

Cadre réservé à
l'administration



4818459972

et coller la partie gommée

OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Centre communal d'action sociale
Commune d'Admiville

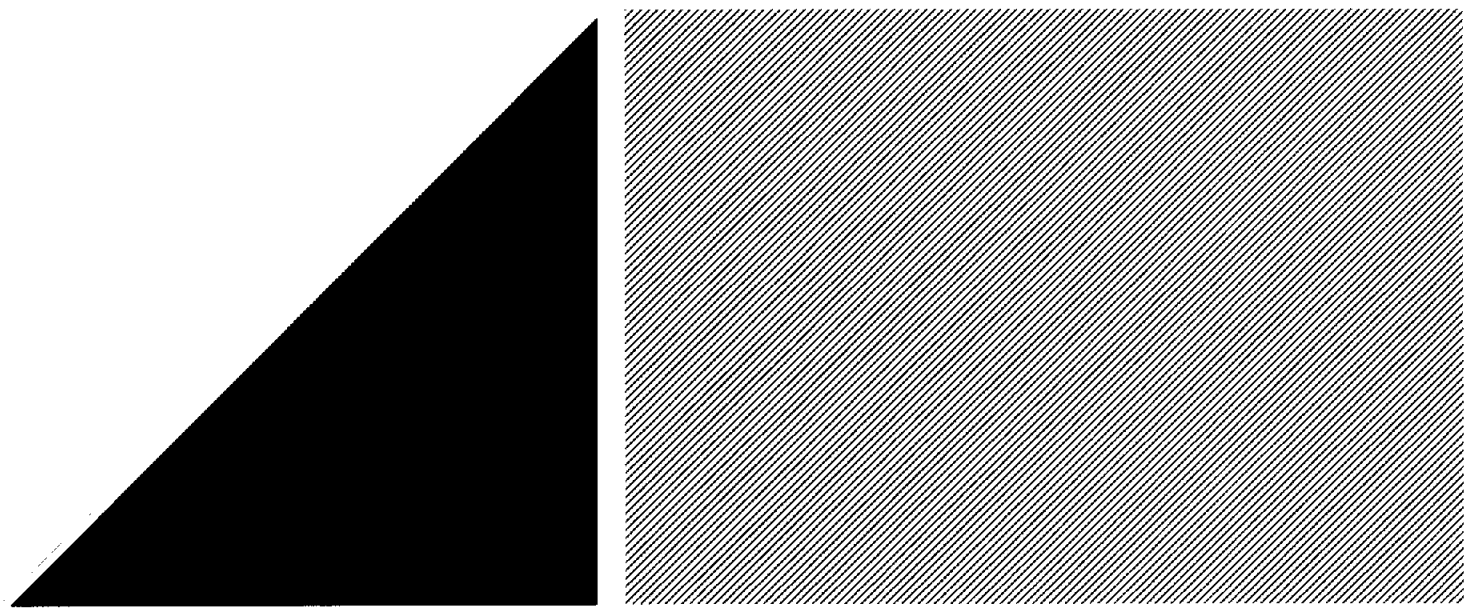
Le 19 octobre 2023,

A l'attention de la Directrice du CCAS,

Objet : Note sur l'analyse des besoins sociaux (ABS) :

L'analyse des besoins sociaux est une obligation légale pour les CCAS. Elle correspond à l'analyse quantitative et qualitative de diverses données pour mieux appréhender les problématiques du territoire en perpétuel évolution. Il s'agit ensuite de définir une politique communale de l'action sociale concertée avec l'ensemble des acteurs locaux.

Ainsi, dans un premier temps, l'ABS sera défini davantage : de quoi parle-t-on, avec qui et de quelle manière. Et dans un second temps, ce sont les enjeux de cette démarche obligatoire et salutaire qui seront développés dans l'intérêt d'une politique sociale globale.



I - L'Analyse des besoins sociaux :

1. De quoi s'agit-il ?

Tout d'abord, c'est l'une des quatre obligations légales que doivent respecter les CCAS.

Le CCAS doit proposer l'ABS dans la première année de son mandat. Cette première analyse pourra néanmoins être par la suite complétée par des études complémentaires.

Il s'agit de collecter des données socio-démographiques, afin d'en analyser l'évolution et d'en dégager les nouveaux besoins de la population pour ensuite mieux y répondre.

Les chiffres ou statistiques récoltés sont liés à divers domaines, diverses thématiques : la famille, le logement, la pauvreté, la jeunesse, la sécurité, l'emploi, la santé...

Mais, comment articuler toutes ces informations.

2. Comment l'ABS se concrétise ?

Tout d'abord, une personne est désignée pour piloter et coordonner cette démarche. Il peut s'agir d'une personne en interne ou d'un recrutement, comme un chargé de mission.

Il peut se faire aider d'un prestataire comme un cabinet qui possède une meilleure maîtrise du processus, d'une méthodologie plus aboutie, d'une meilleure approche sociologique. Il a le recul pour faire le comparatif avec d'autres diagnostics déjà accomplis.

Le CCAS bénéficie également de l'appui de l'UDCCAS dans sa mission.

Le coordinateur de l'ABS mobilisera l'ensemble des partenaires locaux : élus, services municipaux, institutions locales (CAF, Pôle emploi, Conseil départemental, associations...).

Généralement, un budget est alloué et pré-défini les possibilités des personnes mobilisées et des travaux à venir.

De même, un échéancier est initialement précisé avec une période correspondant à la récolte des données, puis une autre avec l'analyse de celles-ci, pour ensuite proposer des actions articulées. L'ensemble de ce canevas correspond souvent à la feuille de route.

La méthode pour mener à bien ces travaux est libre. Le recueil des données se fait avec des études existantes (INSEE...), qui peuvent



3818459972

L'idée est alors de faire des préconisations, puis de mettre en place des fiches d'action et des offres de services qui répondront aux mieux aux attentes de la population et aux enjeux sociaux du territoire.

Pour conclure, l'analyse des besoins sociaux hormis l'aspect légal, est la base d'une politique communale d'action sociale concertée. L'ABS est un outil de gestion et de veille pour la commune, qui peut ainsi réagir plus réactivement en cas de crise.

Cette démarche peut également être élargie au niveau intercommunal.